

Modalité de Vote du  
Budget Principal

N°16/04/16

Service Financier

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur El HADANI Mustapha a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle  
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine  
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha  
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis  
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

Il est proposé à l'assemblée de choisir les modalités de vote du Budget Primitif Principal, à savoir :

- Soit un vote formel sur chacun des Chapitres,
- Soit un vote sur l'ensemble du Budget, partie propositions nouvelles.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé repris ci dessus,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de procéder au vote du budget Primitif par un vote sur l'ensemble du Budget Principal, partie propositions nouvelles.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance, le 12 avril 2016

Ont signé les membres présents



Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Annick MATTIGHELLO